



SYSTÈME DE DÉDUCTIONS INTERNATIONAL

DÉDUCTIONS DE ROUTINE

INSTABILITÉ D'ATHLÈTE - 1.0

EXEMPLES:

- Mains touchent au sol en tumbling
- Genoux touchent au sol en tumbling ou sauts
- Rotation(s) incomplète(s) en tumbling

CHUTE D'ATHLÈTE - 2.0

EXEMPLES:

- Plusieurs parties du corps touchent le sol en tumbling ou en sauts
- Des chutes au sol lors d'habiletés individuelles (tumbling, sauts, etc.)

INSTABILITÉ DE STUNT - 2.0

EXEMPLES:

- Stunts, projections et pyramides qui tombent presque mais qui sont sauvés (cela inclut aussi les déplacements excessifs des bases)
- Démontages cradles avec twist incomplets (ex: atterri sur le ventre)
- Genou ou main qui touche au sol lors d'un cradle ou d'un démontage
- Cradle, démontage ou descente **contrôlée** d'un stunt ou d'une pyramide plus tôt (pas un problème de timing)

CHUTE DE STUNT - 3.0

EXEMPLES:

- Cradle, démontage ou descente **incontrôlée** d'un stunt ou d'une pyramide plus tôt (pas un problème de timing)
- Base qui tombe au sol lors d'un cradle ou d'un démontage

CHUTE MAJEURE DE STUNT - 4.0

EXEMPLES:

- Chute au sol d'un stunt, d'une pyramide ou d'une projection (voltige atterri au sol)

MAXIMUM CHUTE DE STUNT - 5.0

- Lorsque plusieurs déductions devraient être émises pour un même groupe en stunt ou de projection, ou encore lors d'un écroulement de pyramide, le total des déductions ne dépassera pas 5 points.

INFRACTIONS AUX RÈGLEMENTS

INFRACTIONS DE TEMPS/SÉCURITÉ - 4.0

- Les équipes dont la routine excède la limite de temps pour leur division recevront une pénalité.
- Les habiletés exécutées après la limite de temps ne seront pas considérées en difficulté.
- Les habiletés qui sont au-dessus du niveau de l'équipe ne seront pas considérées en difficulté.

LIMITE DU SOL - 1.0

- La surface de compétition est délimitée par un tapis de compétition de 42'x54'. La surface est donc définie par ce tapis et ses rebords de protection adjacents. Une déduction de 1.0 point sera donnée si les deux pieds de l'athlète touchent complètement le plancher en dehors de ces délimitations.

POLITIQUE DE L'IMAGE - 1.0

- Les chorégraphies, uniformes et/ou musique inappropriées, ainsi que les infractions à la politique de l'image conduiront à une déduction de 1.0 point.

INFRACTION ESPRIT SPORTIF - 5.0

- Lorsqu'un entraîneur est en discussion avec un officiel, un autre entraîneur, un athlète ou un parent/spectateur, il doit maintenir une attitude professionnelle. Une attitude anti-sportive ou irrespectueuse de la part d'un entraîneur conduirait à une déduction de 1.0 point et à une exclusion de l'entraîneur ou une disqualification de l'équipe.

EXEMPLES:

- Contact physique délibéré et inapproprié entre athlètes durant un évènement
- Endommager des articles liés à la compétition (trophée, affiche, etc.)
- Utilisation d'un langage ou de gestes obscènes, offensants ou insultants
- Utilisation de langage ou de gestes qui offensent la race, la religion, la couleur, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique
- Refus d'exécuter la routine
- Présence excessive à la révision
- Manifester de la dissidence envers les décisions des officiels par des paroles ou des gestes
- Menace d'agression contre un représentant de l'évènement
- Dénigrer publiquement des officiels ou des éléments liés à la compétition

